



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

22 JUIN 2023

QUESTION N°18

RESSOURCES HUMAINES- PAYE - CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2321-2.

La loi du 19 Février 2007 a donné la possibilité aux Collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Cela fait partie des dépenses obligatoires des collectivités. En l'absence de restaurant administratif mis à disposition des agents, ceux-ci peuvent prétendre au bénéfice de titres restaurant leur permettant de payer leurs frais de repas de leur pause méridienne.

Depuis plusieurs années maintenant, le Syndicat Mixte Lys Audomarois octroyait le bénéfice des titres restaurant à ses agents via le prestataire EDENRED. La valeur faciale des titres restaurant est à ce jour de 8.70 euros. Sur l'année 2022, à titre d'information, la collectivité passe commande d'environ 3 680 titres pour un montant total de 32 016 euros (19 209.60 euros sont supportés par la collectivité et 12 806.40 euros par les agents).

Au 1^{er} Janvier 2023, la société EDENRED nous a imposé des frais de livraison et de gestion qu'elle n'appliquait pas jusqu'alors. Cela a été décidé unilatéralement, sans communication. De fait, le Syndicat a décidé de relancer une consultation pour la fourniture de titres restaurant à ses agents. Voici les résultats de cette consultation :

| | | |
|---------------------------------|--|-----------------------------|
| EDENRED – Tickets restaurant | Frais de Gestion de 1% de la valeur faciale des titres émis par commande Frais de Livraison de 13.20€ TVA 20% | Coût estimé annuel 575€ |
| BIMPLI – Ex APETIZ | Frais de Gestion de 1% de la valeur faciale des titres émis par commande Frais de Livraison de 12€ TVA 20% | Coût estimé annuel 555 € |
| UP Déjeuner | Frais d'Emission : 0 € Frais de Livraison : 0 € Frais de Gestion : 0 € | Coût estimé annuel 0 € |

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 14 juin 2023.

ETAIENT INVITES

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLIER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline-Marie, SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DUPONT Franck, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, délégués titulaires.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Messieurs CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, CANARD Céline-Marie déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, BOULET Michel, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, TELLIER Alain, PRUVOST Mathieu délégués titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur BEE Didier, excusé a donné pouvoir à Monsieur LEROY Christian
- Monsieur BEDAGUE Patrick, excusé a donné pouvoir à Madame CANARD Céline-Marie
- Monsieur BEN AMOR, excusé
- Monsieur CORDIER André, excusé a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard
- Monsieur DENIS Laurent, excusé a donné pouvoir à Monsieur CAINNE Louis
- Monsieur DISSAUX Jean-Claude, excusé a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Alain
- Monsieur DUQUENOY Joël, excusé a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain
- Monsieur LEFAIT Jean-Paul, excusé
- Madame WAROT Sophie, excusée a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît
- Madame WOZNY Florence, excusée a donné pouvoir à Monsieur BOULET Michel

Aussi, au vu de ce qui procède, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, afin d'adhérer à l'offre proposée par la société UP Déjeuner pour l'attribution des titres restaurant aux agents du Syndicat, d'autoriser le Président a signer les actes découlant de cette décision d'adhésion et de résilier de fait l'adhésion au service émit par EDENRED pour les titres restaurant.

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS
177 Rue de Thériguanne
BP 20006
62501 SAINT-OMER CEDEX

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



GERARD WYCKAERT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

22 JUIN 2023

Rendu(e) exécutoire
Le... 26/06/2023
Le Président,



